Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023



N°FIN/2023/125

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 décembre 2023	Nombre de conseillers		
		communautaires		
Date d'affichage de la	13 décembre 2023	Effectif légal : 49		
convocation :		En exercice : 49		
		Présents : 37		
		Votants: 47		

Séance du 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS:

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelune TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Richard ZEIGER Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT M. Guy AVENIA, pouvoir à Madame Isabelle CLAUDET M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN M. Bernard MORAINE Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET ANNEXE 2023 ORDURES MENAGÈRES.

Publié le 22/12/2023



FIN/2023/125	Conseil communautaire du				
	19 décembre 2023				

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET ANNEXE 2023 ORDURES MENAGÈRES.

VU la délibération en date du 21 mars 2023, n° FIN/2023/27 portant sur le vote du budget primitif 2023 du Budget Ordures Ménagères,

VU la délibération en date du 28 juin 2023, n° FIN/2023/60 relative à la décision modificative n°1 du Budget Ordures Ménagères,

VU la délibération en date du 26 septembre 2023, n° FIN/2023/82 relative à la décision modificative n°2 du Budget Ordures Ménagères,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits sur ce budget et de reprendre les résultats de l'année 2022,

Section de fonctionnement								
Dépenses		Montant		Recettes				
Chap 65	Autres charges	de gestion courante	1 025,00	Chap 74	Dotations et participations		37 000,00	
Art 6541	Fonction 01	Admissions en non valeurs de créances irréouvrables	1 025,00	Art 747888	Fonction 7213	Complément subventions des éco- organismes	37 000,00	
Chap 011	11 Charges à caractère général		185 975,00	Chap 78	Dotations et participations		130 000,00	
Art 611	Fonction 7213	Frais de traitement des déchets	185 975,00	Art 7817	Fonction 01	Reprise sur provisions pour dépréciaton des comptes clients	130 000,00	
Chap 67	Chap 67 Charges exceptionnelles		-28 000,00			•		
Art 673	Fonction 7213	Titres annulés sur exercices antérieurs	-28 000,00					
Chap 042	Chap 042 Opérations d'ordre de section à section		8 000,00					
Art 6811	Fonction 01	Dotations aux amortissements	8 000,00					
TOTAUX 167 000,00 TOTAUX						167 000,00		

Section d'investissement									
Dépenses		Montant		Recettes				Montant	
Chap 21	ap 21 Immobilisations corporelles		8 000,00		Chap 040	Opérations d'ordre de section à section			8 000,00
Art 2188	Fonction 7213	Autres immobilisations (pour équilibre)	8 000,00		Art 28188	fonction 01	Amortissements des biens		8 000,00
		TOTAUX	8 000,00				•	TOTAUX	8 000,00

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mardi 5 décembre 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

APPROUVE la décision modificative ci-dessus,

AJUSTE les crédits du budget annexe Ordures Ménagères,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

Pour copie conforme, Le Président,

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND